

## Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social VAE – Validation des Acquis de l'Expérience 2020

### Lieu de réalisation :

#### CESAM

24 avenue de Stalingrad  
21000 DIJON

#### Accessibilité Handicap

Réf. Handicap : Catherine Nouvellet  
cnouvellet@cesamformation.org

### Calendrier 10/03/2020 au

10/09/2020 :

10/03/2020 26/03/2020 16/04/2020  
30/04/2020 12/05/2020 10/09/2020

### Durée : 22 heures

Alternance ateliers collectifs /  
entretiens individuels

### Public

**Demandeurs d'emploi** : CPF, chèque VAE possible sous conditions

→ **Accès** : prescription Pôle Emploi, inscription via l'application CPF (accusé réception sous 5 jours)

**Salariés** : CPF, financement employeur ou OPCO sous conditions

→ **Accès** : inscription CPF, demande d'abondement employeur/OPCO

**Condition d'accès** : 1 an d'expérience minimum en lien avec le DEAES



### Pré-requis

- Entrée soumise à validation du dossier de recevabilité par l'ASP (livret 1)
- Maîtrise des savoirs de base (travail rédactionnel)

### Objectifs

L'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) au D.E.A.E.S. doit permettre au candidat de constituer son livret 2 et de le préparer à l'entretien oral avec le jury V.A.E.

### Méthodes pédagogiques

- Séances individualisées
- Ateliers collectifs
- Entretiens individuels
- Accompagnement/conseil à distance
- Simulation/préparation au passage devant le jury

## Contenu - Déroulement

### Contenu :

- Aide à la compréhension du référentiel professionnel lié au métier d'accompagnant éducatif et social qui comprend 4 Domaines de Compétences
- Repérage et analyse des situations d'expérience ou de travail pertinentes au regard du référentiel professionnel,
- Explication et formalisation des expériences,
- Identification et la hiérarchisation des éléments de preuve.
- Préparation au passage devant le jury

### Répartition :

- 11 heures de travail en collectif
- 9 heures d'accompagnement individualisé avec le formateur référent
- 2 heures d'entretien individuel

## Suivi et évaluation

### Suivi :

Suivi individualisé par le formateur VAE tout au long du dispositif d'accompagnement : entretiens individuels, suivi en présentiel ou dématérialisé (téléphone, mail).

**Modalités d'évaluation :** présentation au jury VAE

**Sanction :** Suite à la présentation du dossier de validation au jury, le candidat peut se trouver dans 3 situations : validation totale, validation partielle, refus de validation. En cas de validation totale, le candidat obtient intégralement le DEAES. En cas de validation partielle, le candidat valide un ou plusieurs domaines de formation. Un parcours de formation personnalisé, permettant de suivre les modules non validés peut alors être proposé, selon la situation et les possibilités de financement disponibles. Le CESAM est habilité par la DRDJRCS et organise de manière régulière des actions de formation préparant au DEAES. En cas de non validation, les raisons de l'échec sont abordées avec la personne en charge de l'accompagnement.

## Equipe pédagogique

### Encadrement :

Isabelle MARESCHAL – Coordinatrice Pôle Sanitaire et social

### Formatrice VAE :

Pierrette DEFAIL – Formatrice domaine Sanitaire et social, accompagnatrice VAE

## Tarif - Règlement

- **Demandeur d'emploi :** CPF, chèque VAE sous conditions
- **Salariés :** prise en charge CPF dans la limite des heures disponibles sur votre CPF, abondement possible par l'employeur / l'OPCO
- **Coût de la formation :** 1250 euros

### Modalités de règlement :

- **Si CPF :** selon modalités CPF
- **Hors CPF :** Acompte de 30% à régler à l'inscription, reste à régler à la facturation.